

COMPTE-RENDU DETAILLE

COMMISSION LOCALE DE L'EAU - SAGE MARNE CONFLUENCE

9 FEVRIER 2012

Le diaporama présenté lors de la réunion est disponible :

- sur le site Gest'eau : <http://www.gesteau.eaufrance.fr/sage/marne-confluence> puis aller dans la rubrique « Documents produits »
- sur la plateforme collaborative dédiée au SAGE Marne Confluence, accessible avec identifiants via le lien : http://www.adage-environnement.com/agora/sage_mcl/index.php



Ouverture de la séance

Le quorum étant atteint, la séance est ouverte à 18h15 par M. le Président de la Commission Locale de l'Eau (CLE) du SAGE Marne Confluence, M. LEROY (Syndicat Marne Vive). Il rappelle que la dernière CLE s'est réunie le 30 juin 2011, dans la commune de Fontenay-sous-Bois (94). Il donne ensuite la parole à M. MARION, Président de la Communauté d'Agglomération Marne et Chantereine (CAMC) et représentant à la CLE au titre du Conseil Général de Seine-et-Marne.

M. MARION accueille les membres de la CLE dans les locaux de la CAMC. Il rappelle que cette structure intercommunale a été créée en 2005, bien qu'elle ne dispose du statut de communauté d'agglomération que depuis le 1^{er} janvier 2009. Elle est constituée des communes de Chelles, Vaires-sur-Marne, Brou-sur-Chantereine et Courtry soit 73 767 habitants. Il ajoute que la compétence assainissement a été transférée à la CAMC au 1^{er} janvier 2011, suite à la dissolution de l'ancien Syndicat d'assainissement (SIABCVC).

M. MARION explique que le développement durable est une préoccupation constante de l'agglomération qui a en charge des espaces naturels majeurs sur son territoire. Les bords de Marne et son cours sont une réalité vivante du territoire de la CAMC, comme le rappellent certaines cartes historiques du territoire. Le rôle de Chantereine est un autre élément fort de l'identité de l'agglomération. Son nom traduit bien ces liens étroits avec la rivière : communauté d'agglomération « Marne et Chantereine ». Les élus ont choisi cette « appellation contrôlée » parce qu'ils considèrent que ce sont deux éléments structurant de la topographie du territoire, de son histoire, de son patrimoine génétique, de son ADN « géologique » !

L'eau, bien premier ou premier bien de l'humanité, est une ressource si « naturelle » dans nos pays et nos sociétés qu'elle semble couler de source... Or, chacun sait ici qu'il s'agit en réalité d'un bien rare qu'il faut savoir protéger et utiliser à bon escient. Et ce sont bien les principaux

enjeux identifiés par la CAMC : préservation de la qualité des eaux et des milieux aquatiques, conciliation des différents usages de l'eau, aménagement durable dans un contexte de développement durable.

La CAMC est donc particulièrement concernée par les enjeux du SAGE. Son implication est totale, que ce soit au sein de la CLE et de ses commissions thématiques, qu'au niveau du contrat global Marne Confluence dont elle est signataire.

Les actions concrètes inscrites à ce contrat global traduisent les orientations et les priorités de la CAMC en matière de reconquête et de protection des cours d'eau et des milieux naturels. On y retrouve notamment :

- L'achèvement de la mise en séparatif du réseau d'assainissement à l'horizon 2013, résultat de deux décennies de lourds travaux,
- La réhabilitation des réseaux d'assainissement à partir de 2014,
- Les travaux de mise en place de mesures d'auto-surveillance des réseaux d'assainissement, qui débute en février 2012,
- Les études environnementales sur la réhabilitation du ru de Chantereine et du ru de Courgain, attendues pour fin mars 2012, qui visent à définir une feuille de route des actions hiérarchisées et chiffrées pour la reconquête de ces rus,
- Le curage du bassin du Bois Raffeteau, dont le début des travaux est espéré au printemps 2012.

Enfin, la gestion de la réserve naturelle des îles de Chelles, bien que ne faisant pas partie du contrat global, fait partie des prérogatives de la CAMC.

Le SAGE, outil de planification et de protection de la ressource en eau, de part sa portée juridique et réglementaire, sera un outil privilégié pour définir une politique commune de gestion de l'eau. La CLE, instance décisionnaire du SAGE, remplira ainsi une fonction de consultation et d'échanges, dans une démarche participative élargie associant tous les acteurs locaux : collectivités locales, Etat et usagers de l'eau.

M. MARION remercie l'assistance et redonne la parole au Président.

M. le Président remercie M. MARION pour cet accueil et les quelques mots prononcés sur le territoire de Marne et Chantereine. Il rappelle l'engagement pris, fin 2010 lors du lancement du SAGE, d'organiser la CLE de façon itinérante dans le périmètre du SAGE. Le point 8 prévu dans l'ordre du jour porte sur la présentation du ru de Chantereine et permettra ainsi d'apprécier les enjeux et démarches en cours dans ce bassin versant. La présence aujourd'hui à Chelles, sur un territoire où « beaucoup de choses se passent » avec notamment l'arrivée du Grand Paris doit nous inciter à regarder ces grands projets pas uniquement sous l'angle du développement et du transport mais aussi sous l'angle environnemental.



M. le Président indique qu'un arrêté préfectoral modifiant la composition de la CLE a été pris, le 7 février 2012. Il tient compte des modifications de structures et de représentation des collectivités de la CLE qui ont eu lieu au cours des derniers mois.

Ainsi,

- M. Rossignol remplace M. Blavat au titre du CG94,
- M. Marion remplace Mme Quercy au titre du CG77,
- Mme Autreux remplace M. Rigault au titre de l'Entente Marne,
- M. Pasternak remplace M. Moretti au titre de la Communauté d'Agglomération de la Vallée de la Marne,
- M. Junin remplace M. Begaud au titre de la ville de Gournay,
- Mme Charnoz remplace Mme Le Strat au titre du Conseil de Paris,
- l'IIBRBS est devenu l'EPTB Seine Grands Lacs, M. Perreux remplaçant M. Thiberville pour le compte de l'EPTB,
- le SIAEP de la région de Plessis-Trévisé, Pontault-Combault, La Queue-en-Brie s'appelle désormais SMAEP de l'Ouest Briard,
- le SIAAM s'appelle désormais Syndicat Mixte pour l'Aménagement du Morbras (SMAM),
- le SIABCVCP a été dissous le 30 décembre 2010 et n'apparaît donc plus dans le nouvel arrêté.

Préalablement à la réunion, chaque membre de la CLE a été destinataire d'un ordre du jour envoyé le 27 janvier 2012.

POINT N°1 : VOTE – APPROBATION DE L'ORDRE DU JOUR DE LA CLE DU 9 FEVRIER 2012

M. le Président propose d'approuver l'ordre du jour de la présente réunion.

Aucune remarque n'ayant été formulée, il est procédé au vote.

Résultat du vote

Adopté à l'unanimité des présents et représentés.

L'ordre du jour de la CLE du 9 février 2012 est approuvé à l'unanimité.

POINT N°2 : VOTE – ADOPTION DU PROCES VERBAL DE LA CLE DU 30 JUIN 2011

M. le Président demande si des personnes souhaitent formuler des remarques sur le procès verbal de la réunion de la CLE du 30 juin 2011.

Aucune remarque n'ayant été formulée, il est procédé au vote.

Résultat du vote

Adopté à l'unanimité des présents et représentés.

Le procès verbal de la CLE du 30 juin 2011 est adopté à l'unanimité.

AVANCEMENT DU SAGE

POINT N°3 : PRESENTATION DU GROUPEMENT RETENU ET DE LA PHILOSOPHIE DE LA MISSION

Ce point a fait l'objet d'une présentation power-point

Les 3 offres déposées pour la mission d'assistance à l'élaboration de l'état des lieux, du diagnostic et des tendances et scénarios du SAGE Marne Confluence étaient chacune de qualité. L'analyse des offres a toutefois conduit à retenir la proposition du **groupement ADAGE, AsCA, EGIS Eau, OGE**, pour un montant global de **399 320 € H.T.**

Ce choix a notamment été motivé par la philosophie proposée par ce groupement, en réponse aux attentes de la CLE. En effet, l'offre insiste particulièrement sur la dimension territoriale du projet de SAGE (répondre aux attentes des acteurs locaux) et sur la plus-value d'un tel outil pour répondre aux enjeux de ce territoire.

Une **note d'information** remise dans le dossier de séance présente succinctement les membres du groupement recruté et rappelle les axes forts de l'accompagnement proposé par celui-ci.

La CLE prend acte des échanges.

POINT N°4 : AVANCEMENT DE L'ETAT DES LIEUX DU SAGE

Ce point a fait l'objet d'une présentation power-point

1. Informations importantes à retenir

Le recrutement d'un groupement d'étude, fin 2011, a permis de dynamiser l'état des lieux. Les travaux menés depuis un an par la CLE et ses instances ont été repris, analysés et synthétisés par le groupement de façon à être opérationnels rapidement.

Depuis son arrivée, le groupement a entrepris la **structuration d'une « bibliothèque » des données du SAGE**, sur la base des documents transmis par les acteurs locaux au cours des derniers mois. La dynamique des premières commissions thématiques (1^{er} semestre 2011) s'est poursuivie lors de nouvelles **commissions tenues en décembre 2011 et janvier 2012**. Celles-ci ont à nouveau été marquées par une forte mobilisation et une bonne productivité des échanges. En complément de ces réunions, plusieurs **entretiens** ont été réalisés au cours des dernières semaines. Ces entretiens ont pour but d'échanger plus directement sur les politiques et les projets en lien avec l'eau mis en œuvre dans le périmètre du SAGE, de façon à mieux apprécier la vision que chacun a du territoire Marne Confluence et ses attentes vis-à-vis du SAGE. A ce jour, 17 acteurs (Etat, collectivités, usagers) ont été rencontrés et une dizaine devraient suivre.

Au-delà de ce bilan factuel, il est rappelé que la **validation de l'état des lieux par la CLE est prévue au mois de juin 2012**. Dans cette perspective, le groupement d'étude a d'ores et déjà bien avancé dans l'analyse de l'état de la donnée disponible, qui alimentera la rédaction de l'état des lieux du SAGE. Il est ainsi constaté une **certaine hétérogénéité dans les informations disponibles par thèmes et par secteur géographique** (cf diaporama présenté en séance). Ainsi, à titre d'exemple, les données relatives aux zones humides sont limitées, les informations concernant le droit des berges sont encore très floues, la question des inondations est lacunaire sur certains secteurs, etc... Le travail à venir va donc porter sur la récupération des données

manquantes et suppose donc la réactivité des partenaires du SAGE. Des outils tels qu'une **plateforme collaborative** destinée aux parties prenantes du SAGE, ou encore des **groupes de travail spécifiques** sur des sujets complexes comme « imperméabilisation - ruissellement urbain » devraient contribuer à une mobilisation efficace des acteurs et à une rédaction avisée de l'état des lieux.

2. Débats - Questions

M. BARBARIN (CDA 94 - Président de la commission « Usages ») estime que les différents usagers de l'eau se sont bien exprimés lors de la dernière commission « Usages ». Il reste aujourd'hui à transmettre à l'animateur du SAGE les documents « promis » en réunion.

Un débat est engagé sur l'intérêt de traiter de la **question du prix du « cycle de l'eau »** (eau potable, assainissement) dans le cadre du SAGE.

Le prestataire explique que ce sujet mérite que l'on dresse un état des lieux de la situation. En effet, le SAGE comprend 52 communes sur son territoire et autant de cas de figures et donc de prix du cycle de l'eau différents. L'assainissement sur notre territoire est complexe avec 3 niveaux d'intervention différents (communal, départemental, SIAAP) pour la collecte, le transport et l'épuration des eaux usées. Or, chaque intervenant prélève une taxe spécifique. Pour l'alimentation en eau potable, on trouve également des situations variables selon que l'on est en régie ou en délégation de service publique. C'est sur cette complexité du « prix du « cycle de l'eau » que le SAGE doit apporter un éclairage.

Concernant les sources d'informations relatives à ce sujet, les gros producteurs d'eau potable de notre territoire sont des interlocuteurs à contacter. Les communes peuvent aussi transmettre le détail de leur facturation d'eau. L'observatoire national des services publics d'eau et d'assainissement, géré par l'ONEMA, est aussi mentionné. Cependant, cette base de données étant remplie de façon volontaire par les communes, elle s'avère aujourd'hui encore très lacunaire.

La relative **méconnaissance des sources de pollutions** (rejetées dans les réseaux d'assainissement ou directement dans les milieux aquatiques) pointée dans le diaporama par le bureau d'étude suscite également quelques réactions. Plusieurs intervenants déplorent ainsi le manque de contrôles des activités polluantes et la lenteur des procédures visant à la résorption de ces problèmes (arrêté préfectoral, sanction pénale et administrative).

M. ATHUIL (commune de Chelles - CA Marne et Chantier) explique que la communauté d'agglomération vient d'engager un programme de 300 contrôles auprès d'industriels mais que cela ne suffit pas pour faire régresser significativement les pollutions. Il déplore notamment les pollutions sauvages, pour lesquelles les plaintes déposées ne sont pas toujours suivies de sanctions. Il lui semble ainsi primordial de rappeler le cadre législatif qui s'applique dans le domaine de l'eau pour faire appliquer le principe pollueur-payeur.

M. MAC KAIN (Sous-préfet de Torcy) note que la réglementation actuelle est relativement complète. Cependant, il soulève les difficultés de sa mise en œuvre, appelant les membres de la CLE à signaler tout constat d'infraction.

La CLE prend acte des échanges.

ASPECTS ADMINISTRATIFS

POINT N°5 : VOTE – PROGRAMME D' ACTIONS ET CALENDRIER PREVISIONNEL POUR L' ANNEE 2012

Ce point a fait l'objet d'une présentation power-point

Le calendrier d'élaboration du SAGE, validé lors de la CLE du 16 décembre 2010, visait une approbation du SAGE courant 2015. Ce calendrier tenait notamment compte des échéances électorales prévues en 2014, susceptibles de renouveler sensiblement le collège des collectivités. Pour ne pas entraver l'élaboration du SAGE, la CLE avait fixé le choix de la stratégie du SAGE vers fin 2013-début 2014. La décision de faire appel à un prestataire extérieur pour accompagner la CLE dans ce travail avait, entre autres, été motivée par ce souci d'efficacité. La répercussion de ces choix sur le planning d'élaboration du SAGE nous amène donc à envisager :

- × une approbation de l'état des lieux au mois de juin 2012 ;
- × une approbation du diagnostic fin 2012,

Ce calendrier est réaliste mais il suppose une forte mobilisation de la CLE et de ses instances pour cette année 2012.

Lors de l'approbation de l'état des lieux du SAGE, la CLE sera amenée à se prononcer sur l'opportunité de réaliser des études complémentaires sur son territoire. Si elles sont validées, ces études débuteront au plus tôt au 2nd semestre 2012 et seront réalisées parallèlement au diagnostic et à la phase des tendances du SAGE. En effet, l'objectif est de disposer des résultats de ces études avant le début la phase d'élaboration des scénarios prévue courant 2013.

Enfin, la création d'un site internet dédié au SAGE devrait intervenir au premier semestre 2012. Il sera fait appel à un prestataire extérieur.

Aucune remarque n'ayant été formulée, il est procédé au vote.

Résultat du vote

Approuvé à l'unanimité des présents et des représentés.

La CLE	Approuve les grandes lignes du calendrier 2012 du SAGE et la programmation des principales études à mener pour l'élaboration du SAGE Marne Confluence.
	Approuver le principe de lancement d'un ou plusieurs marchés concernant la réalisation d'études complémentaires à l'état des lieux du SAGE Marne Confluence au cours de l'année 2012, sous réserve de moyens financiers suffisants.
	Autoriser le Président à solliciter le Syndicat Marne Vive pour assurer la procédure administrative et financière du ou des marchés.

POINT N°6 : VOTE – BILAN FINANCIER DE L'ANNEE 2011 ET APPROBATION DU BUDGET 2012

Ce point a fait l'objet d'une présentation power-point

1. Informations importantes à retenir

En 2011, 14 collectivités ont contribué financièrement au SAGE pour un montant global de 117 605 €. La participation des acteurs du territoire est donc globalement au niveau des attentes formulées lors du démarrage du SAGE. Cependant, la plupart des engagements étant annuels, un appel à cotisation a été lancé par courrier en date du 26 octobre 2011 afin que les collectivités puissent renouveler leur engagement financier au SAGE pour l'année 2012 et préciser le montant de leur participation (par délibération et/ou signature de la fiche d'engagement annuelle selon les cas de figure).

A ce jour, **78 119 €** ont été confirmés pour l'année 2012 et pris en compte dans le budget. Au regard des dépenses à engager au cours de l'année 2012 (étude en cours d'appui à l'élaboration du SAGE, études complémentaires, site internet du SAGE) il est nécessaires que les collectivités n'ayant pas encore formalisé leur engagement pour l'année 2012 le fassent au plus vite. Une tension budgétaire est en effet à craindre pour les premiers mois de l'année 2012 si les versements interviennent tardivement.

2. Débats - Questions

M. LEROY (SMV - Président de la CLE) fait part d'une récente réunion des Présidents de SAGE à laquelle il a assisté, où plusieurs Présidents exprimaient leurs difficultés à maintenir une bonne dynamique faute d'acteurs mobilisés et de moyens financiers suffisants. Aussi, il se réjouit des participations financières perçues en 2011, rappelant que ces contributions sont volontaires. La majeure partie des collectivités se sont en effet engagées, celles n'ayant pas répondu étant bien souvent des communes non traversées par un cours d'eau et donc se sentant moins concernées. Il appelle toutefois les communes qui ne se sont pas encore engagées pour l'année 2012 à le faire au plus vite.

M. GUNESLIK (CA Clichy-Montfermeil) relève une erreur dans le diaporama présenté sur le montant de la contribution de la CA Clichy-Montfermeil pour l'année 2012.

L'animateur du SAGE confirme que c'est bien une erreur mais que la bonne somme a été prise en compte dans la constitution du budget 2012 du SAGE.

Il est procédé au vote.

Résultat du vote

Approuvé à l'unanimité des présents et des représentés.

La CLE	Approuve le budget prévisionnel 2012 du SAGE Marne Confluence
--------	--

POINT N°7 : VOTE – DEMANDE DE SUBVENTIONS POUR LA CELLULE D'ANIMATION 2012 DU SAGE

Les aides apportées à la cellule d'animation du SAGE par l'Agence de l'Eau Seine Normandie et la Région Ile-de-France n'étant pas reconductibles tacitement, leurs demandes doivent être effectuées tous les ans. Ces aides portent sur le financement du poste d'animateur et pour partie sur les frais de fonctionnement du SAGE. Le montant de la subvention ne peut pas dépasser 80% d'aides cumulées.

Il est procédé au vote.

Approuvé à la majorité des présents et des représentés.

La CLE	Approuve la demande de subvention pour la cellule d'animation 2012 du SAGE Marne Confluence
	Autorise le Président ou son représentant à signer tous les documents s'y rapportant.

POINT N°8 : PRESENTATION DU RU DE CHANTEREINE (77)

Ce point a fait l'objet d'une présentation power-point

M. LEROY (SMV) remercie l'ensemble des participants et lève la séance à 20h15.

Le Président de la CLE

Jacques LEROY